



# PPA

## Plan de Protection de l'Atmosphère

# 13

### Objectif 2025



**PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**REGION SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR

**AIX MARSEILLE PROVENCE**

**DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE**

**EUROMÉDITERRANÉE**  
Équipement Public Développement

**aéroport marseille provence**  
ArcelorMittal

**ADEME**  
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes  
Côte d'Azur

**AtmoSud**  
Inspirer un air meilleur

**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
OMNES/PROVENCE

**GRDF**  
Gaz de France

**getes**  
LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION

**ESCOTA VINCI**

**POLE MER**  
MÉDITERRANÉE

**AEM**  
Aix Marseille Côte d'Azur

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES BAUX-ALPILLES**

**iraee**

**spi**

**Institut écocitoyen**  
www.institut-ecocitoyen.com

**CCI MARSEILLE PROVENCE**

**FRANCE MAÎTRE ENVIRONNEMENT**

**Centre Parc National**

**Pays d'Arles**  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

**Marseille Fos**  
Le port méditerranéen

**VILLE DE MARSEILLE**  
www.marseille.fr

# RÉDUIRE LES ÉMISSIONS ISSUES DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est un phénomène emblématique du changement nécessaire des pratiques individuelles pour l'amélioration de la qualité de l'air. Même si celui-ci est interdit par la loi, des pratiques historiques et des dérogations mal interprétées nécessitent l'action des collectivités et des acteurs associatifs afin de démontrer aux particuliers que des alternatives sont existantes pour une gestion plus vertueuse de leurs déchets verts.

## la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles

### Un service de proximité

Jean MANGION

Vice-Président de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles chargé de l'environnement et des mobilités, Président du Parc Naturel Régional des Alpilles, Maire de Saint-Etienne-du-Grès



La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est constituée d'un territoire rural avec une forte présence agricole. La faible densité et le type d'habitat sous forme de mas génèrent une quantité importante de déchets verts peu valorisés à ce jour. Flux principal en déchèteries (près de 6000 tonnes/an pour 28 000 habitants), le coût de traitement s'ajoute aux impacts environnementaux.

Pour y remédier, un nouveau service de broyage sur RDV sera mis en place dès 2021 à destination des particuliers du territoire. Maintenir le broyat sur place, expliquer les impacts du brûlage, diminuer les rotations de bennes de déchèteries seront autant de moyens de réduire les pollutions.



## Le CAN Environnement

### Sensibiliser par l'exemple

Jean-Pierre BONNISSEL

Vice-président Collectif Anti-Nuisances Environnement



Le Collectif Anti-Nuisances Environnement (CAN), association membre FNE13, agit contre le brûlage des déchets verts, source importante de pollution de l'air notamment en milieu péri-urbain. Le CAN a dans ce but conçu un partenariat avec les Mairies des 11/12<sup>ème</sup> arr., 13/14<sup>ème</sup> arr. de Marseille et AtmoSud. Le CAN élabore avec ses partenaires un flyer de rappel de la loi et de sensibilisation, indiquant les alternatives possibles. Un patrouilleur municipal, formé par AtmoSud et doté d'un analyseur d'air Tera, intervient auprès des habitants sur signalement par un numéro dédié.



